

BAREME DES AIDES DU CSV DEPUIS 1^{er} JUIN 2016

Ci-après le tableau des pourcentages appliqués sur la somme restant à la charge de l'adhérent pour calculer le montant de l'aide.

Les sommes prises en compte sont les revenus avant abattements.

L'aide se fera après déduction des remboursements de la Sécurité Sociale, des mutuelles et des aides diverses.

Revenus global avant abattement	Aide en pourcentage Personne seule	Aide en pourcentage couple
0 à 6500	50%	50%
6501 à 7300	45%	45%
7301 à 9000	40%	40%
9001 à 10.600	35%	35%
10.601 à 13.100	30%	30%
13.101 à 14.700	25%	25%
14.701 à 18.000	20%	20%
18.001 à 19.700	15%	15%
19.701 à 22.000	10%	10%

Il est impératif de faire une demande d'aide à sa caisse d'assurance ou sa mutuelle ou au CCAS de sa commune.

Le CSV n'interviendra qu'après les réponses positives ou négatives.

Les aides maximales accordées sont :

Prothèse dentaires 375€

Prothèse auditive 525€

Prothèse oculaires 275€